

ANNEXE 3

Critérisation des demandes d'accueil – Petite Enfance

Dans le cadre d'un refus non justifié le dossier sera radié.

LIEN AVEC LA COMMUNE	POINTS
Un des parents (lorsqu'il a la garde) est domicilié à Bezons	8
Un des parents (lorsqu'il a la garde) a un lien suffisant avec la commune de Bezons (aîné scolarisé sur la commune, parents exerçant une activité à Bezons – avec justificatif)	1
COMPOSITION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE	POINTS
Couple dont les 2 parents en activité	4
Couple dont l'un des 2 parents en activité	2
Couple sans activité	1
Famille mono-parentale en activité	5
Famille mono-parentale sans activité	3
Parent ou fratrie porteur de handicap	2
ENFANT	
Enfant porteur de handicap	4
Naissances multiples	3
Adoption	5
Aîné déjà en structure au moment de la proposition et encore présent l'année suivante	1
CRITÈRE SPÉCIFIQUE A LA PLACE	POINTS
Suivi social	2
Antériorité de la demande en liste d'attente :	
Commission 1	4
Commission 2	8
Commission 3	12
RESPECT INSCRIPTION	POINTS
7 mois de grossesse	5
8 mois de grossesse	4
9 mois de grossesse	3
Après la naissance	0
Rupture du mode de garde ou nouvel arrivant sur la commune	2

* Urgence :

- Perte d'un membre de la famille (représentant ou tuteur légal),
- Violence familiale,
- Urgence médicale (RDV hôpital régulier pour traitement, hospitalisation..),
- Demande d'asile politique (pour violence ou guerre),
- Situation sociale pouvant entraîner l'expulsion du territoire, (formation obligatoire pour l'obtention de la carte...)
- Carte de séjour ou son renouvellement – (Accueil sur le temps de la formation uniquement)
Pour ces points, la demande est accompagnée du support social et d'un justificatif.